



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 04.06.2021

Publications supplémentaires: KABVD 04.06.2021

Date d'échéance prévue: 04.06.2026

Numéro de publication: KK02-0000019079

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Place de la Gare 5, 1800 Vevey

Publication de faillite/appeal aux créanciers BOISSONS RIVIERA SA

Débiteurs:

BOISSONS RIVIERA SA
CHE-106.869.540
Avenue Mayor-Vautier 6
1815 Clarens

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 01.04.2021

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Remarques juridiques complémentaires:

Les créanciers ayant déjà produit dans la procédure antérieure de sursis concordataire sont dispensés de le faire à nouveau. Cependant, ils sont invités à actualiser leur production, notamment en ce qui concerne les frais et les intérêts, ces derniers étant arrêtés au jour de la faillite.

Délai des productions réduit à 10 jours conformément à l'article 234 LP.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 14.06.2021

Point de contact:

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Place de la Gare 5, P.O.B. 811,
1800 Vevey 1, 1800 Vevey

Remarques:

But : l'importation, l'exportation, la représentation et le commerce d'eaux minérales et gazeuses, cidres, jus de fruits et d'une manière générale toutes boissons avec ou sans alcool, de même manière que toute marchandise (pour but complet cf. statuts).